

Zeitschrift: Fotointern : digital imaging. Édition romande
Herausgeber: Urs Tillmanns
Band: 14 (2007)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Même la courroie
a été renforcée...

you can
Canon

EOS-1D Capteur CMOS 10,1 mégapixels, motorisation 10 images/sec. avec rafale jusqu'à 110 vues, processeurs Dual « DIGIC III », autofocus avec 19 collimateurs en croix, large plage de sensibilité de 100 à 3200 ISO, mode Live View via l'écran : chacune de ces fonctions a été repensée en étroite collaboration avec les meilleurs photographes professionnels. Même la courroie a été renforcée. <http://fr.canon.ch/eos>



Martin Leuzinger
Président de la section AMS Bern Impuls

Le contrat type de travail apporte des changements

Compte tenu de la nouvelle réglementation sur l'allongement des heures d'ouverture des magasins et de la pression exercée par les syndicats, le canton de Berne met en vigueur, à partir du 01.07.07, un contrat type de travail (CCT) pour tous les employés du commerce de détail. Ce dernier sera vraisemblablement instauré bientôt dans toute la Suisse. Le CCT de Berne devrait donc inciter tout un chacun à revoir les contrats existants, écrits et oraux. Vous pouvez encore réagir sans être sous la pression d'un délai. Dans le canton de Berne en revanche, il faut faire vite.

Le CCT est moins anodin qu'il n'y paraît. Il faut donc de le lire soigneusement pour éviter les «pièges». Le CCT relève du droit dispositif et peut de ce fait être modifié. Il est soumis aux conventions collectives existantes. Tous les contrats de travail doivent être remplacés. Le nouveau contrat de travail individuel doit être formulé par écrit.

Tous les contrats d'apprentissage doivent aussi être complétés par des contrats de travail individuels, les rapports de travail étant poursuivis sur la base du contrat d'apprentissage existant. Tous les points mentionnés dans ce dernier sont conservés. Le CO s'applique au demeurant.

Outre les informations personnelles habituelles et le champ d'activité, le nouveau contrat doit aussi indiquer p.ex. le temps de travail hebdomadaire - pas journalier - (41 heures selon le CCT). Mais celui-ci peut être défini par contrat jusqu'à 45 heures maxi. Tout dépassement horaire de cinq pour cent est considéré comme heure supplémentaire et doit être indemnisé en conséquence ou être accordé en totalité sous forme d'heures de récupération. Toutefois avec +25 pour cent en francs conformément au CCT! Si ce point n'est pas dûment réglé par écrit, une employée pourrait réclamer le paiement de toutes les heures supplémentaires effectuées au cours des cinq dernières années, ce qui reviendrait très cher. L'employeur doit obligatoirement contrôler lui-même les heures supplémentaires et les congés.

Les droits aux congés sont de 5 semaines jusqu'à l'âge de 20 ans, puis de quatre, ce qui devrait également être stipulé dans le contrat comme réglementation officielle. Selon le CCT, les droits aux congés sont de 5 semaines à partir de l'âge de 50 ans et de 6 semaines dès l'âge de 55 ans. Pour les employés à temps partiel, la part de salaire afférente aux vacances, si tant est qu'elle soit incluse dans le salaire, doit également être fixée en pourcentage. Le CCT prévoit d'ailleurs obligatoirement un 13ème mois. Les salaires minima sont également définis. En l'absence de conventions écrites, les directives de salaire du CCT sont obligatoires! Le CCT réglemente aussi la maternité, notamment les 16 semaines de salaire entier et l'indemnité journalière en cas de maladie ainsi que leur durée. Toute omission peut s'avérer, là aussi, très coûteuse. Il convient de remettre l'attestation d'assurance pour que les prestations soient clairement réglementées. En cas de nouvelle embauche, les préavis durant la période d'essai doivent être fixés parce que le CCT prévoit, là aussi, des conditions plus défavorables. Le CCT peut, comme évoqué ci-dessus, être soumis à des conventions spéciales. Mais celles-ci doivent être consignées dans un nouveau contrat d'ici le 1er juillet 2007 et être signées par l'employé. Ceux qui n'entreprendront rien sont soumis au CCT et à toutes ses dispositions! Dans les contrats établis par l'employeur lui-même, il convient d'indiquer si le CCT ou le CO s'applique au demeurant. (Indications sans garantie.)

Des exemples de contrats peuvent être consultés sous www.apobern.ch/NAV ou être demandés auprès de www.veledes.ch. Un résumé un peu plus détaillé est adressé aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'adresse leuburg@bluewin.ch.

Martin Leuzinger, président de Bern Impuls

Martin Leuzinger, 3401 Burgdorf, tél.: 034 422 22 93, fax 034 422 24 84

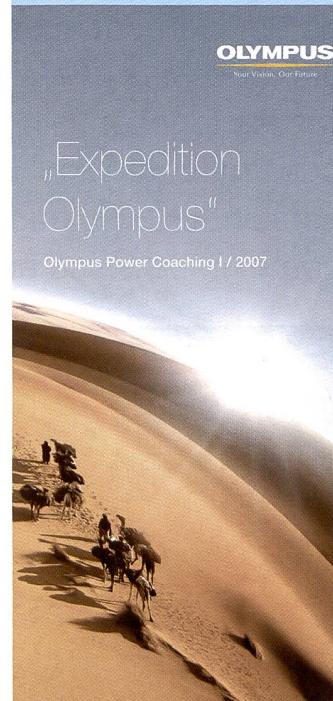
Jenoptik: reprise des actions Sinar

Le groupe Jenoptik a acquis les 49 pour cent restants des parts d'actions détenues jusqu'à présent par la famille fondatrice Koch dans la société Sinar SA qui devient ainsi une filiale à 100 pour cent du groupe technologique où elle rejoint la division Laser & Optique. Le conseil d'administration de Sinar SA a approuvé la reprise des parts le 19 avril dernier. L'entreprise traditionnelle, qui emploie 50 personnes et dont le siège se trouve à Feuerthalen près de Zurich, décroche ainsi une place fixe dans les activités du département Digital Imaging du groupe technologique allemand de Jenoptik. Sinar continuera de commercialiser ses propres appareils et modules photo professionnels, ainsi que ceux développés en collaboration avec Jenoptik, dans le monde entier. Selon le nouveau CEO de Sinar SA, Wolfgang Keller, dans une interview accordée aux «Schaffhauser Nachrichten», le maintien du site de Feuerthalen et des 50 emplois est assuré. Il prévoit au contraire la création d'emplois supplémentaires dans le domaine de l'accès au marché et de l'innovation.



Your Vision, Our Future

Olympus Power Coaching I/2007



A l'approche de la période estivale qui s'annonce riche en photos, nous vous invitons à participer à notre troisième Power Coaching qui vous permettra de vous familiariser avec de nouveaux produits et d'acquérir un précieux savoir-faire pour des entretiens de vente réussis.

«Expédition Olympus», ce programme de formation gratuit est plein de nouvelles idées pour réaliser d'excellentes ventes d'été, aura lieu le

28 juin 2007



Ne manquez pas cette opportunité!

agenda: Manifestations

Événements

03.07. - 07.07., Arles, Festival Voies Off 2007
04.10. - 08.10., Paris, Salon de la Photo
06.12. - 09.12., Istanbul, Eurasia Consumer Electronics Show

Galeries et expositions actuelles

mi juin, Zurich, Restaurant Rechberg, Chorgasse 20, «Fotografiert mit einer Camera Obscura, handkoloriert» Irène Rüfenacht
jusqu'au 17.06., Lausanne, Musée historique de Lausanne, Pl. de la Cathédrale 4 «Objectif photoreportage» Pierre Izard, Erling Mandelmann, Claude Huber
jusqu'au 20.06., Zurich, Art Gallery Ryf, Märtistrasse 83, «Take-away»
jusqu'au 22.06., Zurich, Fabian & Claude Walter Galerie, Limmatstrasse 270 «The Quiet of Dissolution» Sonja Braas
jusqu'au 29.06., Chexbres, Galerie Marsens, 23, rue du Bourg, «Le temps d'une pose» Xavier Rey
jusqu'au 08.07., Kriens, Museum im Bellpark, Luzernerstrasse 21, «Fernschau. Global. Ein Fotomuseum (1885-1905) erklärt die Welt»
jusqu'au 12.07., Winterthour, Volkart Haus, CoalMine Fotogalerie, Turnerstrasse 1, «Rückkehr der Wölfe» Sven John
jusqu'au 14.07., Winterthour, Volkart Haus, CoalMine Fotogalerie, Turnerstrasse 1, «Stau-mauer am Jangtse» Pierre Montavon
jusqu'au 05.08., Berne, Kunstmuseum, Hodlerstrasse 8-12, «Arbeiten auf Papier und Objekte 1967-2007» Ueli Berger

jusqu'au 08.08., Winterthour, Zentrum Begegnung und Bildung, Obertor 8-14, «Wasser» Photographische Gesellschaft Zürich (PGZ)

jusqu'au 12.08., Baden, Historisches Museum, Landvogteischloss, «Stadtlandschaften»
jusqu'au 19.08., Winterthour, Fotomuseum, Grüzenstrasse 44+45, «Forschen und Erfinden - Zeitgenössische Fotografie»

jusqu'au 31.08., Genève, La Galerie, 17 rue de la Coulouvrenière, «Paul Bompard» 1952
jusqu'au 02.09., Lausanne, Musée de l'Elysée, 18, avenue de l'Elysée, «Leonard Freed» Worldview (1929-2006)

jusqu'au 02.09., Berne, Kunstmuseum, Hodlerstrasse 8-12, «Fotoreporter» Paul Senn
jusqu'au 17.09., Vevey, Musée suisse de l'appareil photographique, Grande Place 99, «Avions, ballons, pigeons» Petites histoires de la photographie aérienne en Suisse

Nouvelles expositions

11.06. - 28.07., Zürich, Galerie Eva Presenhuber, Limmatstrasse 270, «Equilibres» Peter Fischli David Weiss
01.09. - 18.11., Winterthour, Fotomuseum, Grüzenstrasse 44+45, «NeoRealismo - Das neue Bild Italiens»

Marchés aux puces photo

30.09., Lichtensteig, 32. Photobörse
18.11., Berne, 25. Berner Fotobörse

Autres informations sur internet:
www.fotointern.ch/info-foto